



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER VILLEJEAN

Jeudi 22 avril 2021

Visioconférence

Ordre du jour :

1. Dotation financière du conseil de quartier / Présentation et examen des projets d'animation
2. Zone de circulation apaisée Alsace/Lorraine/Flandres : présentation du projet.
3. Renouvellement du conseil de quartier : synthèse des réponses au questionnaire "Être citoyen dans la ville", propositions d'organisation de fonctionnement
4. Questions diverses

Accueil par Christophe Fouillère, élu du quartier, et Yvonnick Guillo, habitant co-Président du conseil de quartier.

1) Dotation financière du conseil de quartier : examen des projets d'animation.

En 2020, le montant de la dotation était de 10 400 euros.

En 2021, le montant est fixé à 10 000 euros (légère baisse liée à la création d'un nouveau conseil de quartier sur Rennes entraînant une nouvelle répartition de l'enveloppe globale entre les différents quartiers).

Six projets sont proposés au conseil de quartier (Cf. power point) qui décide :

- Projet Berry Plages 2021 par le Cercle Paul Bert : 1 500 euros
- Projet Eté à Villejean par l'association Rencontre et Culture : 1 090 euros. Il est demandé que les musiques ne soient pas trop fortes dans l'environnement de la maison verte en raison de la proximité des logements.

- Projet : soutien au collectif Kune "faire ensemble à Villejean" : 600 euros.

Les projets présentés par les bailleurs sociaux (votre santé dans l'assiette et fête du tri) ne sont pas acceptés. Des habitants considèrent que les bailleurs doivent se centrer sur leur métier et que d'autres acteurs du quartier assurent déjà ces animations.

Le projet "La Course Ecolo" présenté par les volontaires Unis Cité n'est pas accepté en l'état. Des habitants demandent des précisions sur les composants des peintures dites écologiques, évoquent les études de santé sur les risques liés aux points de compost, veulent connaître les parcours de déambulation.

NDLR : composition de la peinture : glycérine, amidon, charges minérales (baryte, carbonate de calcium, sable), eau, agent de conservation agréé FDA et BgVV.

Remarques :

Le conseil de quartier étant dans une phase de transition (présence des anciens membres et de nouveaux habitants), il a été convenu que tous les habitants présents puissent voter.

Les actions thématiques présentées ne sont pas situées dans un contexte de travail partenarial. Elles apparaissent isolées. Ce qui ne permet pas de juger de la pertinence d'un soutien (ex : éviter les doubles emplois).

Une demande d'explication sur le fonctionnement et l'animation des réseaux, groupes de travail et comités en place est formulée.

Les actions ne font pas l'objet d'un bilan en conseil de quartier.

L'écriture des fiches projet n'est pas toujours précise et complète.

Ces remarques peuvent être intégrées dans le règlement intérieur du nouveau conseil de quartier.

2) Zone de circulation apaisée Alsace/Lorraine/Flandres : présentation du projet.

Présentation par Valérie Fauchoux, adjointe à la Maire, déléguée aux mobilités et aux déplacements et par François Tanguy, agent de la direction de la voirie de Rennes Métropole. (cf. power point)

Il s'agit de la mise en œuvre du programme de modération des vitesses initié par la Ville de Rennes sur l'ensemble du territoire.

Ce projet a pour objectif de lutter contre l'insécurité routière, faciliter les déplacements actifs (marche à pied, vélo...), réduire les nuisances générées par l'automobile et améliorer globalement la qualité de vie dans le quartier.

À l'intérieur du périmètre concerné, la vitesse des véhicules sera limitée à 20 et 30 km/h selon les voies.

Les travaux ont pour objet de :

- Créer des entrées et/ou sorties "zone 30" et des cheminements doux,
- Sécuriser les traversées piétonnes,
- Rénover les enrobés dégradés.

Des places de stationnement seront créées à certains endroits, d'autres seront supprimées pour sécuriser les traversées piétonnes. Au total, 17 places sont supprimées sur l'ensemble du périmètre.

Les travaux se dérouleront d'octobre à décembre 2021.

Remarques :

- La problématique du déficit de stationnement sur Villejean est rappelée. Les immeubles n'ont pas de parkings souterrains. Le stationnement résidentiel se fait donc sur la voirie publique. Les copropriétés sont investies par des colocations d'étudiants avec plusieurs voitures par appartement. La cohabitation parents/enfants adultes peut aussi expliquer l'augmentation des véhicules par foyer. Un habitant propose de réserver une place sur voirie publique par appartement. Des aménagements d'espaces publics ont déjà réduit l'offre de stationnement sur le quartier. Les actifs venant de l'extérieur de Rennes se garent quotidiennement devant les immeubles empêchant les résidents de s'approcher des entrées pour la desserte des courses. La spécificité de ce quartier est aussi de cohabiter avec une université. Il faut par ailleurs préserver des voies d'accès au CHU. Sont évoqués également les impacts du nouvel hôpital sur le stationnement du quartier. Si les parkings publics sont occupés, les automobilistes circulent pour rechercher un autre emplacement, ce qui augmente les pollutions. Les véhicules venant de l'extérieur augmentent de 30 % les particules fines entre 17h et 18h. Un habitant conteste l'idée de stationnement payant.

Madame Faucheux répond que la question du stationnement à Villejean n'est pas ignorée de la Ville de Rennes et qu'une réunion sera organisée d'ici quelques mois sur ce sujet afin de présenter un diagnostic et les intentions de la ville. La question du stationnement payant (évoquée dans les réponses au questionnaire "être citoyen dans la ville") est bien une solution à réfléchir mais elle pose aussi des questions et difficultés de mise en œuvre qui seront présentées au cours de cette prochaine réunion.

En ce qui concerne les colocations d'étudiants, une campagne d'information des familles d'étudiants devrait être lancée pour essayer de convaincre de l'inutilité de la voiture dans les déplacements sur Rennes.

Elle précise que la réglementation nationale oblige les collectivités à sécuriser les traversées piétonnes pour 2026. Les travaux envisagés à Villejean répondent à cette obligation en supprimant des places près des traversées piétonnes pour améliorer la visibilité.

- Des participants indiquent que la limitation à 30 km/h ne garantit pas une meilleure conduite des automobilistes qui circulent à toute vitesse dans les rues déjà réglementées à 30 km/h. La création d'un quartier totalement à 30 km/h est préférable aux seules limitations à quelques rues ou zones. Il pourrait y avoir des radars pédagogiques pour mieux informer les automobilistes.

Madame Faucheux répond que les aménagements proposés dans la zone de circulation apaisée ne se réduisent pas à la pose de panneaux de limitation de vitesse comme cela se faisait auparavant. Des aménagements sont bien prévus (réduction de largeur de voie et création d'un plateau au niveau d'un carrefour). C'est aussi ce type d'aménagement qui est engagé sur la rue de Picardie. Elle propose d'étudier l'implantation de radars pédagogiques. La Ville a bien l'ambition d'étendre la réglementation à 30km/h sur la ville mais cela représente 600 km de voirie. Ces évolutions doivent s'inscrire dans le temps. Il faut aussi prendre en compte la hiérarchisation des voies et notamment les deux grandes avenues qui traversent le quartier et qui permettent un transit fluidifié avec une limitation à 50 km/h.

- Est souligné par une habitante, l'encombrement des trottoirs par les cyclistes et trottinettes au détriment de la sécurité des personnes âgées et handicapées.

Madame Faucheux explique que les travaux projetés amélioreront le confort pour les piétons et cyclistes. Il convient aussi de poursuivre les aménagements en faveur des cyclistes sur le quartier en prévoyant sur certains axes la suppression du stationnement en épi qui est dangereux pour eux.

Les mauvais comportements des usagers de la voirie peuvent être signalés à la direction de quartiers qui peut demander des passages et verbalisations de la police municipale.

- Il est demandé si les travaux entraînent une suppression d'espaces verts.

Il est répondu que le projet augmente les surfaces paysagées de plus de 300 m².

Christophe Fouillère explique qu'élus et direction de quartiers ne cessent de faire remonter les préoccupations des habitants et dysfonctionnements vers les services de la ville, de Rennes Métropole et de l'État, mais les problèmes ne se règlent pas en six mois. Il faut alimenter les débats puis accepter le temps des décisions et des projets. Dans un quartier populaire, il est évident que les résidents ont le droit de posséder une voiture et il est vrai que les voitures ventouses sont trop nombreuses sur les espaces publics. Il faut prendre en compte, les évolutions à moyen et long terme comme la mise en service de la deuxième ligne de métro qui réduira les trajets voitures intra Rennes. À prendre en compte, les tram bus situés en extérieur de la ville qui pourront être utilisés par des actifs venant aujourd'hui se garer dans le quartier. À noter aussi la sous-utilisation des parkings en ouvrage (exemple : parking de la ZAC Normandie Saumurois). En ce qui concerne les copropriétés transformées en colocations d'étudiants, il faut reconnaître qu'aujourd'hui, la ville n'a pas d'outils juridiques pour en limiter les impacts sur le stationnement. Par contre, Rennes Métropole soutient la construction de logements neufs dédiés aux étudiants notamment sur le quartier (site des anciens locaux de l'Urssaf où 500 logements sont prévus).

3) Renouveau des conseils de quartier

Le conseil de quartier est un des dispositifs de de la démocratie participative qui se décline dans la charte rennaise de la démocratie locale.

Cette charte sera actualisée ce printemps après concertation puis validée en conseil municipal cet été et mise en œuvre en septembre prochain.

L'objectif est d'apporter une contribution à la réflexion conduite à l'échelle de la ville sur ce sujet. La municipalité examinera les contributions des quartiers et prendra ensuite des décisions.

Les anciens conseils de quartier ont été reconduits jusqu'à l'automne prochain. Les nouveaux habitants intéressés peuvent déjà s'inscrire. Un questionnaire " être citoyen dans la ville" a été diffusé à Villejean pour diagnostiquer les conseils de quartier. Une synthèse des réponses données à ce questionnaire est présentée. (Cf. power point). 44 réponses sont parvenues à la direction de quartiers.

Dans le quartier, se pose la question de la communication vers les publics nombreux mais éloignés de l'instance conseil de quartier.

Se pose aussi la question de l'articulation avec le conseil citoyen.

Remarques et propositions des participants :

- ✓ Sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil :

Rappel : Composition avec un collège de 20 acteurs du quartier, un collège de 20 habitants dont 10 volontaires et 10 tirés au sort.

Remarques :

Comment faire pour informer et motiver les habitants ?

Est exprimé le souhait que l'ancien conseil de quartier suive le nouveau tirage au sort, que les associations engagées soient présentes.

Il est proposé de revoir le rôle de l'habitant co président et que soit nommé un suppléant.

Est aussi posée la question de la parité.

Est demandé un règlement intérieur pour cadrer le fonctionnement et notamment sanctionner les personnes qui seraient absentes plusieurs fois sans justification

Il est demandé que les tirés au sort soient mieux accueillis pour avoir envie de s'engager. Dans un quartier comme Villejean, où les étudiants sont nombreux, le tirage au sort a un effet limité car les étudiants restent 6 à 8 mois dans l'appartement puis le quittent donc ne s'engagent pas.

✓ **Sur la communication :**

Rappel : Diffusion des invitations et comptes rendus aux fichiers d'adresses gérés par la direction de quartier. Utilisation des panneaux d'affichage du quartier.

Remarque :

Il est demandé de mieux communiquer sur ce qu'est un conseil de quartier et de développer "l'aller vers". Agir c'est "aller vers".

✓ **Sur les missions :**

- La question est posée : à quoi sert un conseil de quartier ? S'il ne traite pas les problèmes des habitants, ceux-ci ne restent pas.

Il est répondu que le conseil est un intermédiaire entre les élus (choisis par les rennais, engagés dans la mise en œuvre d'un programme pendant six ans) et les habitants (réunis autour des intérêts du quartier, qui éclairent de leurs avis la prise de décision des élus tout au long du mandat).

Christophe Fouillère précise qu'il y a le travail au sein de cette instance mais il y a aussi une démultiplication des concertations thématiques (comme celle engagée autour de la piscine ludique qui a produit de nombreuses contributions que les élus devront prioriser). On peut se poser la question de savoir si une approche généraliste dans un cadre formel ne décourage pas les habitants qui doivent s'inscrire dans un temps long, faire preuve de disponibilité. Ce n'est pas l'évolution de notre société.

- Un habitant souligne la dégradation continue de la qualité de vie dans le quartier de Villejean. Il ne s'agit pas simplement d'attribuer des logements, il faut aussi régler les problèmes de la vie quotidienne dans l'immeuble et il y a des comportements qui révèlent des problèmes éducatifs.

L'élu de quartier reconnaît que les quartiers prioritaires connaissent des difficultés mais il pourrait être intéressant d'aller visiter les quartiers du Blosne et de Maurepas qui font l'objet d'une rénovation urbaine d'ampleur. Il faut re-questionner l'ANRU sur Villejean et poursuivre l'investissement sur le champ éducatif, sur la cohésion et le maillage social.

- Le représentant du groupe territorial de Villejean au conseil citoyen a abordé la question du renouvellement urbain au sein de la conférence intercommunale du logement (la réhabilitation thermique et phonique). Il rappelle, dans les réunions organisées par l'État, la nécessité de faire profiter le quartier d'un label ANRU national et non seulement régional.

Pour une habitante, l'enjeu est de répondre aux problèmes du quartier dans la perspective d'un développement harmonieux. La situation du collège Rosa Parks, relocalisé sur un site après modification de la carte scolaire, doit mobiliser les élus. La décision ne relève pas de la politique de la Ville mais du Conseil Départemental et de l'Inspection d'Académie. L'élu de quartier doit relayer cette préoccupation auprès de ces institutions.

Christophe Fouillère redit qu'il est à l'écoute du vécu et des revendications des villejeannais.

- Le représentant du conseil citoyen considère que la décision de supprimer un des deux sites du collège pouvait être soumise au tribunal administratif en demande d'annulation pour non consultation de ce conseil. Il ajoute qu'en comité de suivi de l'usine de valorisation énergétique, il a demandé que le point de captage des retombées de fumée, qui avait été supprimé dans le secteur du collège, soit rétabli.

Au vu de l'heure tardive, il est proposé, que les participants qui n'ont pu s'exprimer en réunion transmettent par mail leur contribution sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du nouveau conseil de quartier.